

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...) ou un effondrement en « fontis »,
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

Les mouvements de terrains qui affectent le territoire communal sont des glissements, des affaissements et effondrements d'origine karstique ou par dissolution de gypse ainsi que des chutes de blocs sur les escarpements rocheux.

Les zones alluviales sont sensibles aux phénomènes de rétractation des sols lors de grande sécheresse. Il s'agit principalement de la vallée de l'Issole et du Grenouillé, mais encore des quartiers de « la Guérine », « la Grande Pièce » et « la plaine des Vignes ».

A noter la présence d'une zone importante d'effondrement karstique au quartier des Enclaviers, mais encore des zones d'effondrement et d'affaissement dans les terrains marno-gypsifères du Keuper autour des lieux-dits Candumy, les Billettes ainsi que « le couloir » de la RD.33, de Costant à l'ouest jusqu'à Pastour à l'est.

Il faut également signaler la zone sensible des exploitations de bauxite, de Combecave à la Gagère.

Enfin, en décembre 1999, un affaissement-effondrement s'est produit dans les marnes gypsifères au lieu-dit Camp Redon en bordure de la RD.13 en limite de commune avec Carcès.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- les cartes de l'aléa risque de mouvement de terrain figurent pages 21 et 22,
- les cartes des zones où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages 31 et 32.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- **repérage** des zones exposées (sites miniers, friches ...),
- **suppression, stabilisation de la masse instable**, drainage, purge...,
- **systèmes de déviation**, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- **interdiction de construire** dans les zones les plus exposées et mesures restrictives devant être reprises dans le POS consultable en mairie,
- **surveillance très régulière** des mouvements déclarés,
- **plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours**,
- **l'information préventive** est réalisée sous forme d'affichage (panneaux accès interdit).

PROECTION :

- **En cas de danger**, la population serait alertée par la Mairie par le tocsin, au moyen de haut-parleurs et par le porte à porte. Lors de l'évolution de la situation ou en cas d'une éventuelle évacuation, la population serait avertie par les mêmes moyens.
- **Une organisation de crise** est prévue sur la commune.
- **Les possibilités de regroupement et d'hébergement** pourraient se faire à l'école et dans la salle des fêtes.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

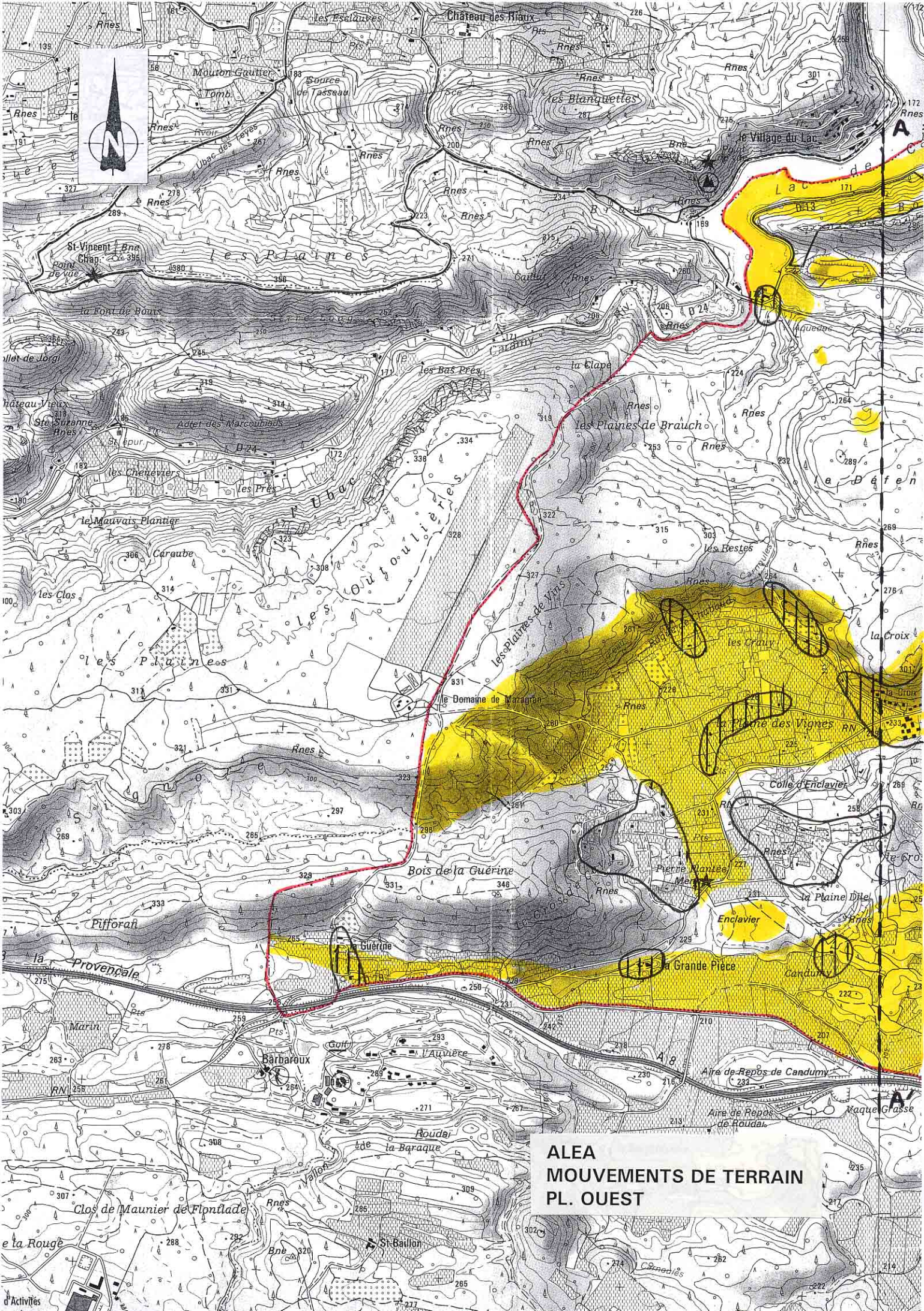
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

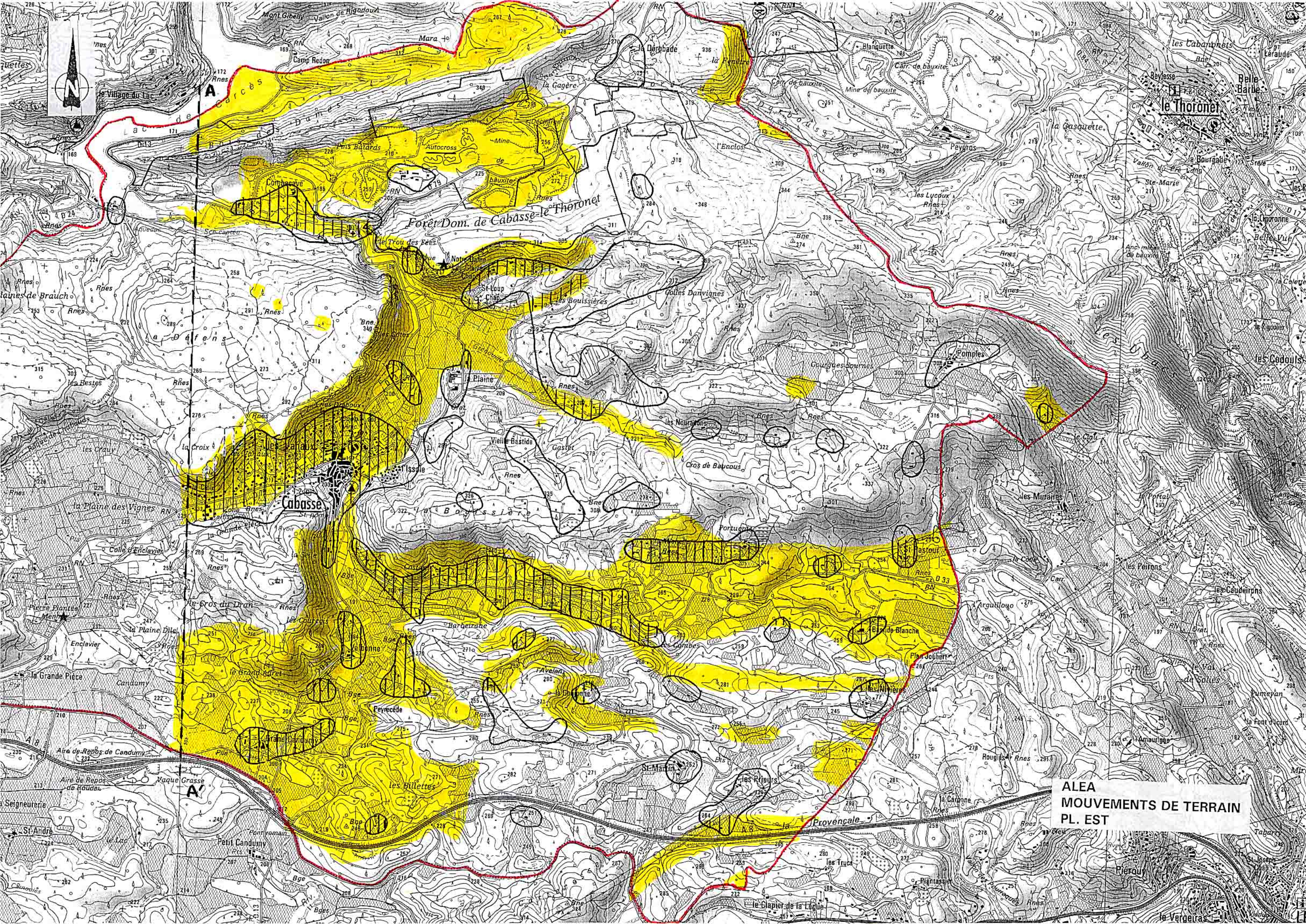
- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- A la Mairie : 04.98.05.12.80.
- A la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : 04.98.10.55.00 à Draguignan.
- A la Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.



**ALE
MOUVEMENTS DE TERRAIN
PL. OUEST**



ALEA
MOUVEMENTS DE TERRAIN
PL. EST

A

A'

Forêt Dom. de Cabasse-le Thoronet

Cabasse

le Thoronet

St. Lasour

Blanc de Blanche

St. Martin

Provencale

les Bestes

la Plaine des Vignes

la Grande Pièce

St. André

le Gros du Dran

le Grand Candumy

Petit Candumy

Peyrecède

les Billettes

Plaine

Barheirane

l'Avellan

les Prieurs

les Bouissières

las Nouradons

les Combes

les Trucs

l'Enclos

Colles Danvignes

Cros de Baucous

Portugais

le Clapier de la Laque

Blanquette

Mine de bauxite

Peygros

les Lucoux

Pomples

les Muraires

la Casquette

les Lucoux

les Muraires

Arguillou

Rougies

les Cabanquets

Reyresse

les Cabanquets

les Peirons

la Caronne

les Cabanquets

les Cabanquets

les Cabanquets

les Cabanquets

les Cabanquets